



# RAPPORT D'ACTIVITÉ



2020



—

**LE TERRITOIRE**  
**DE LA CCMP**

—

**6**  
COMMUNES

**65,56**  
KM<sup>2</sup>



# LE TERRITOIRE EN 2020



**4 080**

**familles avec enfants**



**34 202 €**

**de revenu moyen par foyer fiscal**

*23 580 €/an à l'échelle nationale. INSEE 2016*



**9 876**

**logements dont 1363 logements sociaux**

**22%**

**d'enfants de 3 à 17 ans**

**7,4%**

**de taux de pauvreté**

*14 % à l'échelle nationale. INSEE 2017*

**67%**

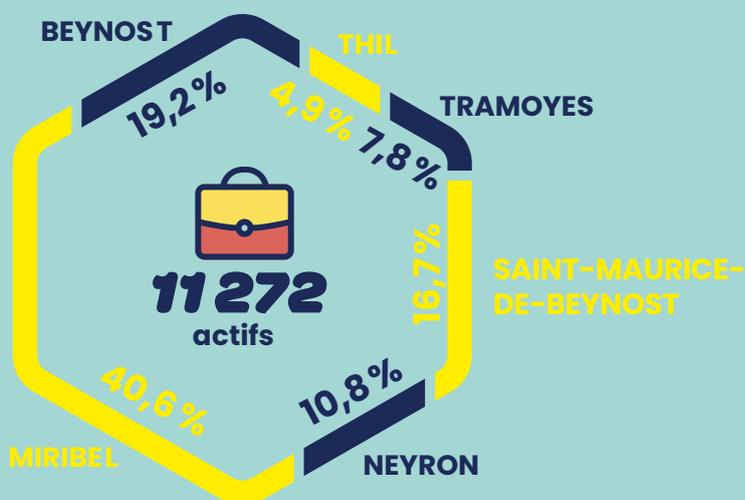
**de propriétaires occupants**

**4,2%**

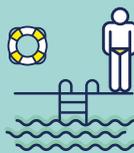
**d'habitants de + de 75 ans**

**91 m<sup>2</sup>**

**de surface moyenne pour les logements construits entre 2015 et 2017**



**1200**  
entreprises



**28,6%**  
des habitants  
licenciés dans  
un club de sport



**91%**  
de taux de motorisation

**+4,2%**  
de taux d'emploi  
depuis 2014

**719**  
adhérents  
de l'AMD

**13 km**  
de pistes  
cyclables et **47 km**  
supplémentaires  
d'ici 2031

# S O M M A I R E

8

## ÉLUS ET AGENTS

AU SERVICE  
DU TERRITOIRE

10

## GESTION DU COVID

LA CCMP MOBILISÉE  
PENDANT LA CRISE SANITAIRE

14

## FINANCES

MAÎTRISER L'IMPACT  
DE LA CRISE FINANCIÈRE

16

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UN NOUVEL  
ÉLAN POUR  
L'ATTRACTIVITÉ

18

## SPORTS ET CULTURE

LES GRANDS PROJETS  
SE POURSUIVENT

20

## ÉDUCATION

APPRENDRE DANS  
LES MEILLEURES  
CONDITIONS

22

## CONTRAT DE VEILLE ACTIVE

ENGAGÉS POUR  
LA SOLIDARITÉ

24

## LOGEMENT ET SOLIDARITÉ

L'UNION  
FAIT LA FORCE

25

## VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

LE TERRITOIRE  
VERSION MODE DOUX

28

## EAU ET ASSAINISSEMENT

LA CCMP PASSE AUX  
COMMANDES

32

## ENVIRONNEMENT

LA STRATÉGIE  
CLIMAT DU  
TERRITOIRE PREND  
FORME

34

## DÉCHETS

DE NOUVELLES  
ALTERNATIVES

35

## SÉCURITÉ ET CADRE DE VIE

SE DONNER LES  
MOYENS D'AGIR

# É D I T O

**« Nous avons  
su faire face  
collectivement  
à une situation  
de crise  
inédite. »**

*La crise sanitaire de l'année 2020 a durablement éprouvé notre modèle économique, social et in fine politique. Réagir, souvent dans l'urgence, pour préserver l'activité de nos entreprises mais aussi le lien social qui structure nos territoires, tout en maintenant information et délibérations au sein de nos équipes municipales et communautaire, a été le fil directeur de la fin du mandat de nos prédécesseurs. Grâce à la mise en place de dispositifs financiers exceptionnels et la mobilisation de l'ensemble des services, la CCMP a pu maintenir la continuité du service public. Grâce au soutien de nos partenaires publics (État, Région, Département) et l'investissement de centaines de bénévoles, nous avons su faire face collectivement à une situation de crise inédite.*

*Naturellement, l'élection des conseillers communautaires à l'été 2020 s'est inscrite dans ce contexte très particulier qui a impacté notre gouvernance, la hiérarchisation de nos priorités ainsi que l'état de nos finances. Toutefois, nous avons su travailler ensemble, au sein des commissions et du bureau communautaire, pour consolider un plan de mandat ambitieux dont les premières actions émergeront dès 2021. En investissant près de 50 millions d'euros sur ce mandat, la CCMP poursuit sa volonté d'aménager de manière cohérente et durable son territoire. Grâce à ses documents structurants existants (Programme Local de l'Habitat, Plan Climat-Air-Énergie, Plan Global de Déplacements) ou à venir (Contrat de Relance et de Transition Écologique, Programme Alimentaire Territorial...), l'intercommunalité dispose d'outils lui permettant de définir clairement une stratégie territoriale et des axes prioritaires de développement pour favoriser le parcours résidentiel et la qualité de vie de ses administrés.*

*Transition écologique (eau potable, assainissement, déchets, habitat, qualité de l'air), développement économique (politique foncière, développement de zones d'activités, économie circulaire, soutien aux petits commerces, tourisme, emploi), mobilités (plan vélo, Colibri, covoiturage), cohésion sociale (Contrat de Veille Active, culture, sports, Maison France Services) : vous le constaterez à la lecture de ce rapport d'activités, nombreux sont les enjeux importants portés par la CCMP, au côté des communes et au bénéfice de toutes et tous.*

*Je vous souhaite une très bonne lecture.*

# ÉLUS ET AGENTS

## AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Conseil communautaire de la CCMP est composé de 31 membres élus, dont la Présidente et 7 Vice-présidents.

Son rôle est d'examiner et d'arbitrer les projets présentés par les commissions et de faire appliquer les décisions. Le Conseil communautaire vote ainsi les grands projets mis en œuvre par les 78 agents de la CCMP, visant le développement d'un territoire toujours plus dynamique et attractif.



### 8 ÉLUS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE\*

Le Bureau communautaire se compose de la Présidente et de 7 Vice-présidents en charge des commissions thématiques. Chacun a un rôle d'information, d'orientation, de coordination et d'exécution.

La mission du Bureau est double :

- examiner et arbitrer les projets présentés par les commissions ;
- faire appliquer les décisions du Conseil communautaire.

### 7 COMMISSIONS THÉMATIQUES\*

Chacune est composée d'un Vice-président qui l'anime (par délégation de la Présidente de la CCMP) et de 2 élus par commune. Les 7 commissions permettent la concertation et l'échange autour de projets et sont force de proposition pour le Bureau communautaire.



Grands travaux



Développement économique et Transport urbain



Sport-Culture-Education



Politique de la ville



Déchets Cadre de vie



Grand cycle de l'eau



Finances et mutualisation



## 31 ÉLUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE\*

Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune.

Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les commissions thématiques compétentes.

### → BEYNOST

Joël AUBERON  
Elodie BRELOT  
Cyril LANGELOT  
Sergio MANCINI  
Christine PEREZ  
Caroline TERRIER

### → MIRIBEL

Daniel AVEDIGUIAN  
Jean-Marc BODET  
Josiane BOUVIER  
Anne-Christine DUBOST  
Jean-Pierre GAITET  
Marion MELIS  
Guy MONNIN  
Lydie NADVORNY  
Tanguy NAZARET  
Alain ROUX  
Corinne SAVIN  
Laurent TRONCHE  
Sylvie VIRICEL

### → NEYRON

Christine FRANCOIS  
Jean Yves GIRARD  
Henri GRUFFAT

### → SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Claude CHARTON  
Pierre GOUBET  
Éveline GUILLET  
Yvan HERZIG  
Martine TERRIER

### → THIL

Christian JULIAN  
Valérie POMMAZ

### → TRAMOYES

Xavier DELOCHE  
Brigitte FILLION

## ORGANISATION ET RÉPARTITION DU PERSONNEL\*

### CABINET DU PRÉSIDENT

Sébastien BÉNÉTULLIÈRE - Directeur de cabinet

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Olivier JACQUETAND - Directeur Général des Services

#### ACCUEIL / SECRÉTARIAT

- Marie-France DUCOS-RUSSO  
- Cédric VOUAILLAT  
- Marielle BORY

#### SERVICE RESSOURCES HUMAINES

- Tiphonie TROSSET  
Responsable de service  
> Carole EYMARD  
Gestion du personnel

#### SERVICE CULTUREL ET ÉDUCATIF

- Nadia GIERLOTKA  
Directrice des Affaires Culturelles et Éducatives  
> 3 ETAPS\*\*  
> 7 IMS\*\*  
> Jérôme LOUCHE  
Coordinateur du réseau de lecture publique  
- Bernard BURLAT  
Directeur de l'Académie de Musique et de Danse  
> 30 enseignants dont :  
Annabelle GASTOUD  
Professeur coordinateur

#### SERVICE COMPTABILITÉ ET MARCHÉS PUBLICS

- Christiane BONNAMOUR  
Responsable du pôle comptabilité  
> Nadia ZERARA  
Comptabilité  
- Émilie BUHOT  
Marchés publics

#### SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

- Stevan BRIEUC  
Instructeur

#### SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

- Christelle SENECHAL  
Responsable de service  
> 3 agents en charge du service

#### SERVICE ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

- Camille VINCENT  
Chargée de mission PCAET  
- Laetitia MOROT  
Responsable de service  
> Alexandra MEYER  
Ambassadrice du tri  
> Patrice JULIAN  
Agent technique

#### SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Fabien LOPEZ  
Responsable de service  
> Chahines BOUMYA  
Chargée de mission

#### SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

- Julia GIULIANI  
Coordinatrice du CISPD et du Contrat de Veille Active

#### SERVICE TECHNIQUE

- Gérard DROGUE  
Responsable voirie, bâtiments et grands projets  
- Jean JACQUET  
Chef d'équipe  
> 7 agents en charge de l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie

#### SERVICE MOBILITÉ

- Pascaline ROUSSET  
Mobilité douce et voirie  
> Matthieu SOUZY  
Exploitation du réseau Colibri

\* Au 31 décembre 2020. \*\* ETAPS : Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives. IMS : Intervenant en Milieu Scolaire (musique).

# La CCMP mobilisée pendant la crise sanitaire

En 2020, la pandémie a marqué le territoire, et le monde, dans tous les domaines. Au milieu des grands bouleversements que chacun a traversés, la CCMP a souhaité agir à son échelle pour préserver autant que possible l'équilibre économique et social. Entre réorganisation des activités du quotidien et création de dispositifs exceptionnels, élus et agents se sont organisés pour ne laisser personne de côté.

## Activité économique

### AIDE FINANCIÈRE POUR LES TPE

Pour accompagner et soutenir les entreprises au plus fort de la crise sanitaire, un fonds de soutien exceptionnel a été mis en place par la CCMP lors du premier confinement : **250 000 € au total, redistribués via des aides entre 500 et 1 000 €**. Commerçants, artisans, professions libérales ou tout autre agent économique pouvaient être éligibles.

Pour le second confinement, **94 000 € ont à nouveau été débloqués** par la collectivité pour soutenir l'économie locale.

### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES

Face à la multiplication des dispositifs de soutien aux entreprises au cours de l'année, garantir la bonne circulation des informations faisait également partie des enjeux majeurs pour accompagner les entreprises : **un récapitulatif de toutes les aides existantes a donc été édité et partagé par la CCMP**.

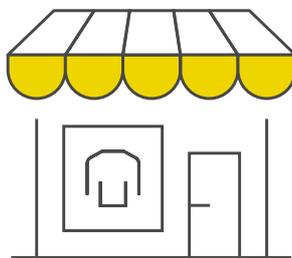
En plus de répertorier et décrire l'ensemble des subventions proposées par l'État, la Région et leurs partenaires, le guide indiquait les différents interlocuteurs à contacter pour entreprendre les démarches. Un plus pour faciliter les demandes de subvention des entreprises.

### MISE EN AVANT DES COMMERÇANTS

Au fil des mois, de nombreux commerçants se sont adaptés pour poursuivre leur activité et répondre aux besoins des habitants.

Pour encourager les efforts réalisés dans des conditions sanitaires difficiles, **la CCMP a recensé dans un document l'ensemble des commerces en activité, notamment ceux ayant mis en place un service de livraison ou de retrait en magasin**.

Il a été diffusé auprès des communes, ainsi que sur la page Facebook et le site Internet de la CCMP.



# Soutien à la population

## COMPENSATION POUR LES ABONNÉS ANNUELS COLIBRI

Pendant la période de confinement, les abonnés annuels Colibri (« plein tarif » et « moins de 26 ans ») n'ont pas pu suspendre leur abonnement. Pour y pallier, la CCMP a proposé de dédommager les usagers concernés **en leur faisant bénéficier de 1, 2 ou 3 mois gratuits supplémentaires.**

Seule condition : que l'abonnement ait été actif sur la période d'avril à juin 2020.

→ **COÛT TOTAL POUR LA COLLECTIVITÉ**  
**1344 € HT**

## OUVERTURE D'UNE PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

La gestion des déchets a été elle aussi bouleversée par la crise sanitaire. La déchèterie située à Miribel ayant été contrainte de fermer ses portes pendant toute la durée du confinement, sa réouverture a inévitablement généré une très forte affluence.

Pour en fluidifier l'accès, la CCMP a pris l'initiative d'ouvrir une plateforme de déchets verts sur l'ancien site Philips, à Miribel. **L'opération, qui a connu un franc succès, a été renouvelée à l'automne.**



## ACHAT DE MASQUES

### Pour la population

**Afin de répondre au besoin urgent de masques, la CCMP a financé l'achat de 57 600 masques en tissu lavables réutilisables**, dits « grand public », à l'entreprise POYET MOTTE. Ce fabricant français, implanté dans le Rhône depuis près de 2 siècles, fournit par ailleurs des hôpitaux et des collectivités.

Testés par la Direction Générale de l'Armement et conformes au guide d'exigence de l'AFNOR SPECS76-001, les masques commandés bénéficiaient en plus du label OEKO TEX et résistaient à un nombre de lavages significatifs (plus de 50).

Ils ont été distribués gratuitement par les communes membres de la fin mai jusqu'au 13 juin environ afin d'aider les habitants à se protéger du Covid-19.

### Pour les entreprises

Par ailleurs, la CCMP s'est également associée au Département de l'Ain **en cofinçant l'acquisition de 10 000 masques en tissu lavables** à destination des entreprises.



## Soutien au service public

### SUBVENTION À DOMBES CÔTIÈRE TOURISME

L'activité touristique ayant été totalement stoppée au début de la crise sanitaire, puis durablement ralentie, la trésorerie de l'office de tourisme a été énormément mise en mal. Impossible, notamment, de compter sur les revenus tirés de la taxe de séjour ou des activités commerciales... L'EPIC ne disposait même plus des fonds nécessaires à la couverture de ses charges de fonctionnement et des salaires.

La CCMP a donc versé **une aide exceptionnelle de 32 047 €** à l'office de tourisme au titre des impacts du Covid-19, afin que l'établissement puisse poursuivre ses missions de service public et de développement de l'attractivité du territoire.

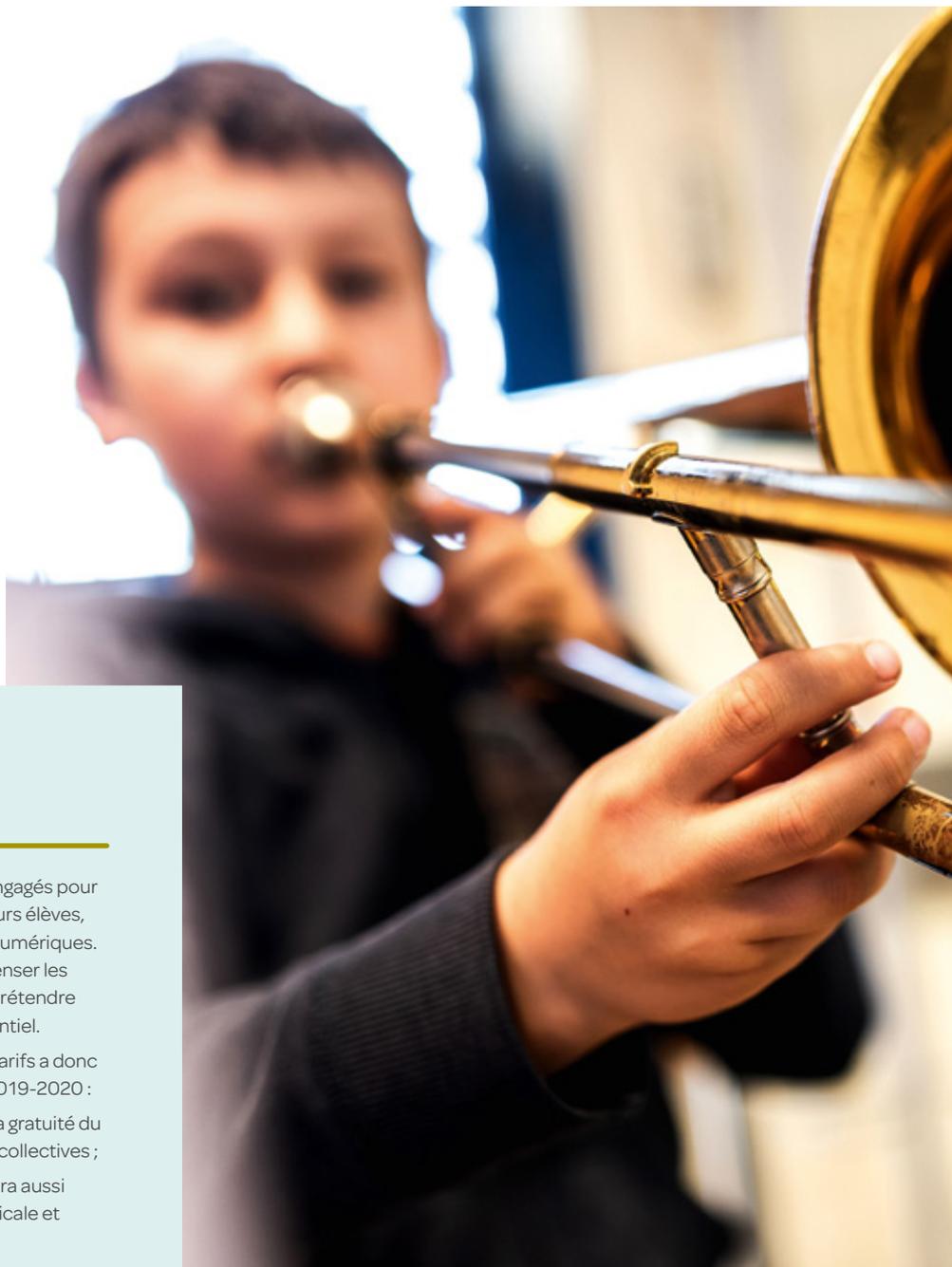
### REMISE TARIFAIRE SUR LES COURS DE L'AMD

Les professeurs de l'AMD se sont fortement engagés pour maintenir une continuité pédagogique avec leurs élèves, notamment grâce à une large palette d'outils numériques. Toutefois, malgré les efforts fournis pour dispenser les cours, les prestations délivrées ne pouvaient prétendre égaler le niveau de qualité des leçons en présentiel.

Une proposition de dédommagement sur les tarifs a donc été mise en place pour les élèves sur l'année 2019-2020 :

- l'aménagement de la grille tarifaire prévoit la gratuité du 3<sup>e</sup> trimestre pour l'ensemble des pratiques collectives ;
- une réduction de 50 % sur le 3<sup>e</sup> trimestre sera aussi appliquée pour les cours de formation musicale et d'instrument.

Les mêmes remises tarifaires seront maintenues pour l'année scolaire 2020-2021 et l'ensemble des élèves bénéficiera de la gratuité des frais d'inscription.





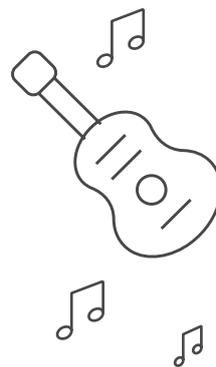
## LES ETAPS ET IMS MAINTIENNENT LEUR PRÉSENCE DANS LES ÉCOLES

### Côté musique

Durant le confinement, les **Musiciens Intervenants en Milieu Scolaire (IMS)**

ont réussi à conserver une bonne cohésion d'équipe grâce à la mise en place de réunions téléphoniques, permettant notamment de garantir le suivi des élèves et de faire le point sur les interventions de chaque professeur.

Les élèves, quant à eux, ont pu poursuivre leurs activités et conserver un lien par le biais du padlet : un mur virtuel permettant de diffuser et partager toutes sortes de contenus aux élèves (photos et vidéos, supports pédagogiques, enregistrements audio...). L'expérience se révèle très intéressante et concluante d'un point de vue pédagogique, et encourage le développement de nouveaux supports numériques dans le cadre des apprentissages musicaux.



### Côté sport

Pour les **Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)**,

l'année a également été chamboulée par la crise sanitaire. Le lien a cependant pu être conservé entre les éducateurs et leurs élèves grâce à la dématérialisation des contenus pédagogiques.

Le confinement aura appris à travailler différemment et permis à tous les élèves de pratiquer une activité sportive à la maison, sur des formats adaptés à tous les types de logement. Les séances étaient enregistrées et proposées aux instituteurs qui transmettaient aux élèves.

Le contexte sanitaire aura seulement eu raison de l'organisation des semaines sportives, qui ont dû être annulées en 2020.



# Maîtriser l'impact de la crise sanitaire

Faire face à la baisse de certaines sources de revenus tout en préservant la situation financière de la collectivité et la solidarité budgétaire... Pour les finances aussi, 2020 a été une longue série de défis à relever. À l'issue de cette année, on constate cependant que l'épargne brute s'est maintenue à un niveau satisfaisant, notamment grâce au dynamisme de la fiscalité locale et au maintien de la Dotation Global de Fonctionnement. La capacité d'agir de la CCMP est elle aussi préservée, avec un taux d'endettement et une pression fiscale faible.

Les dépenses de fonctionnement stabilisées en 2019/2018 ont connu en 2020 une hausse de + 7,74 %, en partie compensées par une évolution de + 2,53 % des recettes de fonctionnement.

## FONCTIONNEMENT

RECETTES

**20 737 240,84 €**

DÉPENSES

**18 470 825,55 €**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

**+ 2 266 415,29 €**

## INVESTISSEMENTS

RECETTES

**10 527 732,69 €**

DÉPENSES

**11 278 385,48 €**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

**- 750 652,79 €**

Le taux du versement mobilité, qui s'applique sur la masse salariale des entreprises de 11 salariés et plus, permet de financer le transport urbain COLIBRI. En 2020, il a été diminué, passant de 0,60 % à 0,50 %.

**La perte de recette fiscale est évaluée à 300 000 €.**



## Épargne

En 2020, le niveau d'épargne de la CCMP s'est dégradé de 1 point, passant de 15 % des recettes de fonctionnement à 14,15 %, soit **une épargne en valeur absolue de 2,9 millions d'euros** – elle était stabilisée à hauteur de 3 millions d'euros depuis 2016. Depuis 2014, la contribution des collectivités au redressement des comptes, couplée aux baisses de dotations et à l'évolution des compétences, ont fortement diminué la capacité d'agir de la CCMP. Elle reste cependant bonne comparativement aux collectivités de même niveau – la Cour des Comptes préconise un taux d'épargne supérieur à 8 %.

## Un faible niveau d'endettement

La limite prudentielle fixe habituellement de 10 à 12 ans le ratio de désendettement. La CCMP, **avec un ratio de 3,6 ans**, conserve sa capacité à emprunter.

## AIDE AUX COMMUNES

### La dotation de solidarité communautaire (DSC) : un outil de solidarité et de partage.

La CCMP verse annuellement à ses communes membres une DSC fixée de base à 760 000 € par an. La bonne dynamique fiscale sur l'année 2019/2020, supérieure à 2 %, a permis cette année de verser une tranche optionnelle de + 222 347 €.

#### Miribel

→ 268 720,16 €

#### Saint-Maurice-de-Beynost

→ 200 006,10 €

#### Beynost

→ 176 889,01 €

#### Neyron

→ 116 028,63 €

#### Tramoyes

→ 112 664,59 €

#### Thil

→ 108 038,50 €

SOIT

**982 347 €**

VERSÉS AU TOTAL

## TOURISME

### Une subvention annuelle de 80 000 €

a été versée à l'EPIC Dombes Côtière Tourisme par la CCMP en 2020.

+

### Une taxe de séjour de 36 766 €

Perçue depuis 2018 sur le territoire, celle-ci est payée par les vacanciers résidant temporairement sur le territoire et permet à l'EPIC Dombes Côtière Tourisme de financer ses actions de développement touristique. En 2020, la crise sanitaire a fortement limité les nuitées, ce qui se ressent sur le montant de la taxe de séjour – en 2019, la taxe perçue s'élevait à 63 580 €.

+

### Une aide exceptionnelle de 32 047 €

Pour pallier l'impact de la crise sanitaire, la CCMP a versé une aide exceptionnelle à l'EPIC Dombes Côtière Tourisme (voir page 12), portant le **montant total des subventions versées à 112 047 € en 2020.**

## LILÔ

RECETTES

**975 668,93 €**

DÉPENSES

**1 096 483,02 €**

Du fait de la crise sanitaire, l'espace aquatique a été fermé administrativement pendant près de 6 mois en 2020. En l'absence de recettes commerciales, et malgré les aides de l'État et une gestion au plus juste des charges, le déficit d'exploitation constaté en 2020 est de **- 120 814,09 €.**

Une négociation a été engagée en 2020 avec le délégataire de la société VERT MARINE pour compenser une partie du déficit lié à cette situation d'exception.



## Impôts

Malgré une augmentation des dépenses de fonctionnement du budget communautaire de **+ 7,74 % sur la période 2020/2019**, les élus communautaires n'ont pas souhaité augmenter la fiscalité directe.

**Les taux appliqués depuis 2016 restent ainsi parfaitement stables en 2020.**

- Taxe d'habitation : **6,28 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **2,08 %**
- Taxe sur les ordures ménagères : **7,75 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **20,32 %**

## COVID-19 : DES AIDES EXCEPTIONNELLES

En réponse à la crise sanitaire, la CCMP a décidé de soutenir les entreprises et de favoriser la mobilité active des habitants de la Côtière par la mise en place de dispositifs d'urgence.

- **242 248 €** ont été versés au bénéfice des entreprises, dont 148 300 € d'aides directes aux entreprises et 94 028 € au fonds de concours de la région AURA.
- **57 680,25 €** ont été versés aux particuliers pour favoriser l'achat de Vélo à Assistance Électrique.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

# Un nouvel élan pour l'attractivité

Entre poursuite des projets précédemment initiés et lancement de nouveaux dispositifs, 2020 a été une année dynamique pour l'économie locale. Que ce soit via le développement d'offres foncières, la mise en place de subventions ou l'accueil de plateforme d'innovation industrielle, la CCMP a su prendre les devants pour attirer et soutenir les acteurs économiques, indispensables pour la création d'emplois et le maintien de la qualité de vie sur le territoire.

### ZAC À NEYRON : LE PROJET SE POURSUIT

La CCMP a acté dès 2019 le développement d'une ZAC à Neyron, **destinée aux activités industrielles, artisanales, tertiaires et, peut-être, d'hôtellerie-restauration.** Également inscrite au SCOT BUCOPA, elle permettra de proposer des solutions foncières pour le développement des entreprises déjà implantées sur le territoire et d'attirer de nouveaux acteurs.

En 2020, un dossier de concertation a été mis en place pour recueillir les observations des différentes parties prenantes, parmi lesquelles les habitants et les associations locales. La majorité des voix exprimées se sont révélées favorables à l'implantation de la zone : la CCMP poursuit donc le développement du projet en s'engageant à porter une attention particulière à la desserte de la ZAC ainsi qu'à son intégration paysagère et environnementale.

### CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Destinée à soutenir les acteurs économiques en création ou reprise d'activité, cette nouvelle aide financière mise en place en janvier 2020 par la CCMP permet de **faciliter l'installation d'entreprises sur le territoire.** Elle concerne les projets d'investissement immobilier mais également la location de terrain ou d'immeuble.

Par voie de convention, la CCMP a délégué au département de l'Ain jusqu'au 31 décembre 2020 l'intégralité de sa compétence d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Sur accord exprès entre les parties, celle-ci pourra être renouvelée pour une période d'un an.



### FIN DU FISAC, LA CCMP LANCE LE FICOM

Arrêté par l'État en 2019, le FISAC a été un outil important pour soutenir les artisans et commerçants de proximité – au total, depuis 2016, la CCMP a investi 279 215 € grâce à ce dispositif. Convaincue de son intérêt, notamment pour mener à bien sa politique de revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes, la CCMP a donc décidé de le faire vivre sous une autre forme : le FICOM, un nouveau fonds de subvention cofinancé avec la Région.

Avec ce dispositif, **les artisans et commerçants du territoire possédant une boutique avec vitrine peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement pour l'installation ou la rénovation de leur point de vente** (mise en accessibilité, achat de matériel professionnel, aménagement de vitrine, sécurisation, travaux d'économies d'énergie...). Les projets éligibles doivent être compris entre 10 000 et 50 000 € HT et donnent droit à une subvention équivalente à 30% du montant investi, avec un plafond fixé à 15 000 €.



**MONTANT GLOBAL  
DE L'ENVELOPPE**



**120 000 €**

**JUSQU'À FIN 2021,**

**dont 40 000 €**  
débloqués par la CCMP

**et 80 000 €**  
par la Région.



## INAUGURATION DU FRENCH POC

Le 18 février 2020 à Miribel, près d'une centaine d'industriels et de partenaires sont venus découvrir cette nouvelle plateforme d'innovation industrielle à l'occasion de sa journée d'inauguration. Au programme : des ateliers thématiques, une conférence et une table ronde composée d'élus de la CCMP et d'acteurs industriels.

Pour rappel, le French POC, dont la CCMP est l'un des membres fondateurs, a commencé son activité à l'automne 2019 sur l'ancien site Philips. **Sa mission : accompagner les entreprises désireuses d'innover dans le domaine des outils connectés et contribuer à l'industrialisation de l'économie du territoire.** Il a été lauréat en 2018 d'un appel à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et bénéficie d'un co-financement de l'Union Européenne.

LE FRENCH POC EN

**2020**



**2**

SALARIÉS

**14**

PROJETS MENÉS

malgré la crise, tant avec des multinationales que des start-up



Environ

**100 000 €**

DE CHIFFRE D'AFFAIRES



## SUBVENTIONS

UN SOUTIEN ESSENTIEL AU DYNAMISME DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

**15 000 €**

POUR L'ACA (ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA CCMP)

**5 500 €**

POUR ÉLAN CRÉATION, COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

**7 000 €**

POUR LA RECYCLE DE SOLS'TISSE, ENTREPRISE DE RÉCUPÉRATION ET DE REVENTE DE MOBILIER, EN LIEN AVEC L'INSERTION PROFESSIONNELLE

**5 500 €**

POUR L'ADIE (AGENCE POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE)

**23 507 €**

POUR L'IPAC (INITIATIVE PLAINE DE L'AIN CÔTIÈRE)

SOIT

**56 507 €**

DE SUBVENTIONS EN 2020

## Les grands projets se poursuivent

Si les rencontres sportives et les manifestations culturelles ont dû être mises en parenthèse pendant la crise sanitaire, pas question pour autant de mettre en pause les grands projets. Complexes cinéma et de BMX, nouveau gymnase communautaire : la CCMP mène à bien des projets ambitieux, en accord avec les besoins et aspirations du territoire.

### COMPLEXE CINÉMA : LANCEMENT DU CONCOURS D'ARCHITECTE

Un programme technique détaillé ayant été établi concernant les travaux à mener, la CCMP a pu s'attaquer cette année à une étape cruciale : le lancement d'un concours restreint pour la maîtrise d'œuvre du projet. Les 3 candidats admis à concourir se sont vu remettre une prime d'un montant de 32 000 € HT, considérée comme une avance sur honoraire pour l'équipe lauréate, dont l'élection est prévue en juillet 2021.

**À Saint-Maurice-de-Beynost, le futur complexe cinématographique de la Côtère accueillera 5 salles, pour un total de 810 fauteuils, ainsi que plusieurs points de restauration dont un restaurant-brasserie d'une capacité de 140 couverts.** Pensé par la CCMP pour pallier le manque de cinémas dans le département, le projet est ambitieux mais en totale cohérence avec les besoins du territoire : l'opération de sourcing effectuée en 2019 auprès des acteurs économiques a notamment permis de confirmer la stratégie de programmation et l'intérêt d'unités de restauration.

La livraison du complexe est espérée au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**8,35 millions d'€**

(HORS SUBVENTIONS)

Coût du complexe cinématographique et du restaurant

**2,2 millions d'€**

Coût de l'aménagement viaire et paysager du site

### GYMNASE LA CHANAL : EN ROUTE VERS LES TRAVAUX

Porté et financé par la CCMP, le projet continue de se préciser en 2020 avec le lancement de la procédure pour sélectionner les entreprises en charge du chantier.

Le cabinet d'architecture ayant déjà été désigné, **il s'agit d'une des dernières étapes majeures avant le démarrage des travaux, prévu en 2021.**

En complément des 2 autres gymnases communautaires, ce nouveau site vise à offrir de meilleures conditions pratiques aux associations sportives et aux publics scolaires du territoire. Il permettra de désaturer le taux d'occupation des équipements sportifs d'intérieur, d'optimiser les créneaux pour les associations et de développer l'offre sportive.

Le gymnase La Chanal comportera notamment une grande salle multisports avec gradins, un dojo pour les sports de combat, une salle de danse ou encore une salle polyvalente pour le tennis de table, l'escrime, etc.



**15 mois**  
DE TRAVAUX



**3 120 m<sup>2</sup>**  
DE SUPERFICIE



COÛT DES TRAVAUX

**6,9 millions d'€ TTC**



## CRÉATION D'UN COMPLEXE DE BMX

Depuis plusieurs années, le club Beynost BMX Côtière fait rayonner le territoire dans les compétitions nationales et internationales. La piste actuelle, utilisée par le club pour ses entraînements, louée et installée sur un terrain privé, ne lui permet plus de poursuivre son ascension dans de bonnes conditions.

**C'est pourquoi les élus communautaires ont acté la réalisation d'un équipement sportif adapté et dédié à la pratique.**

À cette fin, la CCMP a procédé à l'achat de 2 terrains à Thil, au sein de la zone Actinove, soit **une surface totale de presque 6 hectares.**

Le complexe intégrera notamment une piste de BMX moderne, des vestiaires, une salle de musculation, un local de stockage et des places de parking permanentes. La maîtrise d'œuvre a été confiée début 2020 au cabinet Kilinc Architecture.

### Objectif

Pouvoir accueillir des compétitions de niveau élite et d'envergure nationale, voire internationale.

→ **MONTANT GLOBAL  
DU PROJET**

**1,8 millions d'€**



## SUBVENTIONS

SPORTIVES 2020

AINSUD FOOT

**90 000 €**

BEYNOST BMX CÔTIÈRE

**15 000 €**

CÔTIÈRE HANDBALL

**12 000 €**

VERTICAL CÔTIÈRE

**9 000 €**

SAINT-AURICE CÔTIÈRE VOLLEY

**3 000 €**

## SUBVENTIONS

CULTURELLES 2020

TALL - SPECTACLES SCOLAIRES

**52 000 €**

UNION LAÏQUE DE MIRIBEL - CINÉMA

**22 900 €**

SWING SOUS LES ÉTOILES

**17 900 €**

ESPÉRANCE DE BEYNOST

**5 500 €**

WOODSTOWER

**2 500 €**

DYAPASON

**500 €**



## ÉDUCATION

Apprendre  
dans les  
meilleures  
conditions

Pas d'enseignement de qualité sans cadre approprié ! En plus de la diversité d'activités développées au fil des ans pour éveiller, notamment, les plus jeunes d'entre nous à de nouvelles disciplines sportives et culturelles, la CCMP agit à son échelle pour offrir des lieux d'apprentissage à la hauteur de ses ambitions.

### LANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'AMD

Après le déploiement de sa nouvelle charte graphique l'an passé, l'Académie de Musique et de Danse (AMD) poursuit sa modernisation en 2020 avec l'agrandissement de ses locaux, à Miribel. Objectif : s'adapter aux évolutions des modes d'enseignement et des pratiques pour offrir des conditions d'accueil optimales.

Élèves et professeurs profiteront de nouveaux espaces plus confortables et plus spacieux, sur **une surface totale de 320 m<sup>2</sup>** comprenant notamment :

- un espace d'accueil agrandi, créé à partir de l'ancien secrétariat ;
- 3 salles de pratiques individuelles ;
- une salle de pratiques collectives ;
- une salle création d'éveil musical et corporel pour les tout-petits.

Les travaux sont aussi l'occasion d'améliorer l'isolation thermique, l'acoustique et la luminosité des locaux. Dyapason, l'association des parents d'élèves, disposera désormais de sa propre salle pour poursuivre ses actions dans les meilleures conditions.

La réouverture a été décalée au début d'année 2021, pour s'adapter aux évolutions imposées par la situation sanitaire.



**1 600 000 € TTC**

**INVESTIS,**

**MOBILIER COMPRIS, DONT :**

**45 000 € de l'État ;**

**192 000 € de la Région ;**

**218 027 € du Département.**





## UNE CONVENTION AVEC LA 3CM POUR L'EXTENSION DU LYCÉE DE LA BOISSE

Le lycée de La Boisse, situé sur le territoire de la 3CM, accueille un nombre important d'élèves résidant sur la CCMP. Au vu de l'intérêt public que cela représente, **la CCMP a donc souhaité participer financièrement** aux travaux réalisés dans le cadre de l'extension de l'établissement.

Prévus par la région Auvergne-Rhône-Alpes, ils nécessitent en effet que le plateau sportif attenant soit déplacé et les parkings réaménagés afin de séparer les flux véhicules légers (riverains et usagers) des cars de transport scolaire et des piétons. Le nombre de places de stationnement sera conservé.

La convention signée entre les 2 collectivités prévoit une contribution de même hauteur, avec un montant total plafonné côté CCMP.

### MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

# 971 000 € HT

#### DONT

**223 374 € HT** financés par la CCMP et  
**400 000 € HT** financés par la Région



#### À NOTER

Depuis 2003, la CCMP participe aux frais de fonctionnement liés à l'entretien du plateau sportif et des espaces extérieurs du lycée de la Boisse, dans le cadre d'une convention signée avec la 3CM. Celle-ci a été renouvelée en 2020 et prévoit notamment une participation de la CCMP à hauteur de 50%.



## EPS

- **3 intervenants** pour 9 écoles du territoire
- **54 h** d'enseignement hebdomadaire
- Environ **1 500 élèves concernés**



## IMS

- **7 intervenants** pour 23 établissements/114 classes (écoles primaires, EPE, petite enfance...)
- Environ **3 000 enfants concernés**
- **81h30** d'enseignement hebdomadaire



## AMD

- 61% des jeunes inscrits suivent des cours d'instrument ou de chant, 22% pratiquent la danse, 31% sont inscrits en éveil, chœurs ou ateliers solo.
- **662 élèves** (dont 589 de - de 25 ans et 61 adultes)
- **495 familles** (dont 93 % résidant sur la CCMP)
- **31 professeurs**
- **27 disciplines enseignées**
- **427 h/semaine d'enseignement**
- **881 379 €** de charges nettes

# Engagés pour la solidarité

Véritable outil de solidarité intercommunal, le Contrat de Veille Active (CDVA) mobilise depuis 2015 de nombreux acteurs du territoire afin de lutter contre les disparités, améliorer la vie des habitants et accompagner les publics fragiles ou isolés sur des thématiques liées à l'habitat, l'emploi, la santé ou l'éducation.



# 29 406 €

DE SUBVENTIONS  
DE LA CCMP EN 2020

### Un financement partenarial

Sur l'ensemble des projets co-financés, la participation des partenaires représente :

- **12 000 €** de l'État ;
- **8 806 €** du Conseil Départemental ;
- **6 600 €** de la CAF ;
- **2 000 €** de la commune de Miribel.

### 5 NOUVEAUX PROJETS FINANCÉS EN 2020

Cette année, les 7 structures ayant répondu à l'appel à projets portaient des actions qui répondaient aux objectifs définis par le Contrat de Veille Active. Elles ont pu bénéficier à ce titre de subventions de la part des partenaires financiers et 5 d'entre elles ont bénéficié d'une subvention de la part de la CCMP, pour un montant total de 11 716 €.

#### **Éducation - Parentalité - Jeunesse - Citoyenneté**

##### **1 « LIEU RESSOURCES PARENTS »**

Porté par le Centre Social de Montluel

**Le projet :** développer en collaboration avec les 3 centres sociaux de la Côte d'Azur des événements permettant d'accompagner les parents du territoire dans leur rôle éducatif. Les thématiques abordées sont variées : parentalité, jeux en famille, contes du monde, cuisine... Le Lieu Ressources Parents assure aussi l'animation du Réseau Parentalité de la Côte d'Azur.

→ **500 € de subvention.**



## 2 « CONCEVEZ ET PROGRAMMEZ VOTRE PROJET »

Porté par la Mission Locale Jeunes

Le projet : permettre aux jeunes sans emploi, ainsi que pas ou peu diplômés, de découvrir les nouvelles technologies et les métiers associés. À travers des temps de travail individuels et collectifs, ils travaillent leurs aptitudes en même temps que les savoir-être nécessaires à une bonne inclusion sociale et professionnelle. Cette année, 18 jeunes de la CCMP et de la 3CM ont pu en bénéficier (9 filles et 9 garçons).

Au programme avec la Mission Locale Jeunes

Module d'intégration, modules sur le projet professionnel, ateliers de recherches d'emploi, communication professionnelle, bilan collectif et bilan individuel.

Avec les partenaires

- Le FAB LAB a accueilli des sessions de découverte et de pratique autour de la modélisation 3D, de l'impression 3D, de la découpe laser et de l'ébénisterie.
- Unicité a mené une animation autour du budget « Parlons cash ».
- Synergie et Adéquat (agences d'emploi) ainsi que le CIEFA (centre de formation dans le domaine tertiaire) sont également intervenus au cours de ces activités.

→ **Budget total de 10 023,75 €, dont 2 811 € de subvention de la CCMP.**



## Santé - Accès aux soins - Prévention - Accès aux Droits

### 3 « PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS »

Porté par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Le projet : favoriser l'autonomie des habitants, notamment les plus fragiles et en particulier les femmes, en leur facilitant l'accès aux droits, préalable à l'insertion sociale et professionnelle. 2 permanences sont tenues chaque mois à Miribel et Saint-Maurice-de-Beynost.

→ **2 700 € de subvention.**

### 4 « COORDINATION CÔTIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS »

Porté par Artémis

Le projet : réduire la fracture numérique pour éviter l'exclusion des habitants à l'échelle de la Côteière. Parmi les actions menées cette année : communication-développement autour de l'annuaire numérique, accompagnement des bénévoles, développement de permanences de soutien administratif et organisation d'une journée annuelle d'informations et d'échanges pour les acteurs des territoires de la CCMP et de la 3CM.

→ **705 € de subvention.**

### 5 « PERMANENCE D'UNE INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE »

Porté par l'AVEMA (Aide aux Victimes Et Médiations de l'Ain)

Le projet : ouvrir une journée par semaine une permanence physique et téléphonique tenue par une assistante sociale spécialisée dans les problématiques liées aux violences intrafamiliales, qui nécessitent un accompagnement et une prise en charge spécifique. La permanence est ouverte aux habitants de la CCMP.

→ **5 000 € de subvention.**

## CHANTIERS « GRAPH » INTERCO : UN PROJET PORTÉ PAR LA CCMP

3 ans de réalisation de murs en graph sont prévus pour ce projet, dans chacun des 12 vestiaires des 2 gymnases communautaires. Cette année encore, 15 jeunes garçons et filles de 14 à 17 ans ont participé avec le collectif La Coulure à la réalisation de 3 murs de graph, accompagnés par les centres sociaux Artémis et CeSAM.

→ **Coût total de l'action : 9 565 €**

# L'union fait la force

Collaborer, mutualiser, s'impliquer... Pour garantir la qualité de vie de chaque habitant, quels que soient ses besoins ou son parcours de vie, la CCMP renforce ses liens avec ses voisins et les autres acteurs de l'aménagement du territoire.



**163**  
PERMIS DE CONSTRUIRE  
AUTORISÉS

**174**  
DÉCLARATIONS PRÉALABLES

**3**  
PERMIS D'AMÉNAGER



**239**  
LOGEMENTS AUTORISÉS  
PAR LES MAIRES  
SUITE À L'INSTRUCTION CCMP

dont **160**  
LOGEMENTS  
INDIVIDUELS

dont **59**  
LOGEMENTS  
COLLECTIFS

dont **20** LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX

## VERS UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES MUTUALISÉE 3CM/CCMP

Afin de respecter la loi en matière d'accueil des gens du voyage, la CCMP a acté la création d'une aire pérenne mutualisée avec la 3CM située sur les communes de Thil et de La Boisse. Elle a autorisé l'acquisition du foncier nécessaire à sa réalisation, soit 20 143 m<sup>2</sup> au prix de 0,40 centimes d'euro le m<sup>2</sup>.

Pour la saison 2021 (mai à septembre), une aire provisoire sera aménagée sur l'emplacement de la future aire pérenne.

La mutualisation de l'aire avec la 3CM permettra un co-financement à part égale.

## ADHÉSION À URBALYON



La CCMP poursuit sa mission d'aménagement et de développement du territoire en intégrant l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, Urbalyon, afin de se faire accompagner dans **le décryptage des évolutions territoriales et le développement de ses projets d'aménagement.**

La collectivité sera représentée par sa présidente, Caroline TERRIER. L'adhésion donne lieu au versement d'**une cotisation annuelle de 5 000 €**. Toutes les activités menées par Urbalyon sont réunies dans un programme de travail valorisé à plus de 1,5 millions d'euros.



**SUBVENTIONS**  
AUX ASSOCIATIONS

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**  
**11 871 €**

**ASSOCIATION**  
**CÔTIÈRE Avenir**  
**7 000 €**

**AUX LUCIOLES**  
**6 000 €**

**ASSOCIATION ORSAC**  
**3 768 €**



# Le territoire version modes doux

Alors que la crise sanitaire a renforcé chez beaucoup la volonté de faire évoluer son mode de vie, le développement des modes doux constitue plus que jamais une priorité. La CCMP poursuit donc ses actions pour permettre à chacun de modifier petit à petit ses habitudes de déplacement, tout en garantissant des trajets parfaitement sécurisés.

*L'offre alternative  
à la voiture individuelle  
progressive*

**En 2020**



PLUS DE **100**  
EMPLACEMENTS DE  
STATIONNEMENT VÉLO

**13 km**  
DE PISTES CYCLABLES

**164**  
SUBVENTIONS DÉLIVRÉES  
POUR L'ACHAT D'UN VÉLO



**4** LIGNES  
RÉGULIÈRES COLIBRI

**55** ARRÊTS  
**35 409** VOYAGES  
(service réduit par la crise sanitaire)

## TRAVAUX DE SÉCURISATION SUR LA MONTÉE NEUVE

L'enjeu de l'aménagement sur la RD71H à Neyron, et notamment sur deux de ses virages les plus étroits, était multiple : à la fois faciliter les déplacements piétons via l'ajout d'un trottoir, ralentir la circulation via la pose d'un ralentisseur et créer de nouvelles places de stationnement.

La société EIFFAGE a été mandatée pour effectuer les travaux sur cet axe. L'exiguïté de ce dernier a nécessité une intervention temporaire sur des parcelles privées, rendue possible par l'élaboration d'une convention entre leurs propriétaires et la CCMP.

→ **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE  
DÉBLOQUÉE POUR LE PROJET :**  
**624 415 € TTC**





## LE LINÉAIRE MODES DOUX PROGRESSE

Parce qu'il n'est pas possible d'encourager l'usage des modes doux sans réseau adapté, la CCMP s'est engagée dans le cadre de son Plan Global de Déplacement à aménager un ambitieux linéaire cyclable de plus de 4 km, comprenant 1,7 km de voie verte. Il reliera, à terme, les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost.

**En 2020, ce sont ainsi les tronçons entre la gare de Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost qui ont été finalisés, pour un coût d'environ 800 000 € HT.**

Précédemment, un premier tronçon modes doux avait déjà été aménagé sur la commune de Thil, permettant notamment de sécuriser la traversée du pont au-dessus de l'A42 et d'améliorer les déplacements piétons et cyclistes vers la gare de Beynost.

## AIDE À L'ACHAT DE VÉLO

Parce qu'elle est convaincue des atouts que présente le vélo pour limiter le recours à la voiture individuelle tout en désengorgeant les transports en commun – utile pour respecter la distanciation physique pendant la crise sanitaire – la CCMP a lancé en 2020 son propre dispositif d'incitation pour encourager de nouvelles habitudes de déplacement chez les habitants.

Concrètement, il consistait à **financer à hauteur de 50 % le prix d'achat TTC d'un vélo**, acheté neuf ou d'occasion, dans la limite d'un plafond de 500 €. 3 types de modèles pouvaient bénéficier de cette aide :

- les vélos cargos, pour les familles, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ;
- les vélos pliants ;
- les vélos à assistance électrique.

→ **77 500 €**  
DE BUDGET



## PASSERELLE MODES DOUX : LE PROJET AVANCE !

Inscrite dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020, la création d'une passerelle entre le territoire de la CCMP et le Grand Parc de Miribel fait partie des grands projets portés par la collectivité. En plus de fournir un nouvel accès privilégié aux habitants vers cet espace naturel – le seul accès actuel étant le Pont de l'Île – cet aménagement vise aussi directement à encourager la mobilité douce comme le vélo.

**Après plusieurs années de préparation du projet, la CCMP a acté en octobre 2020 les modalités de financement de la passerelle.** Objectif : pouvoir déposer les demandes d'aides financières et mettre en œuvre les travaux nécessaires.



**1 800 000 €**

**DE FONDS PROPRES**

*débloqués par la CCMP, prévus au plan de financement et complétés par des subventions de l'État et du Conseil Régional.*

**DONT 134 055 € TTC**

*alloués aux études hydrogéologiques et à la faisabilité.*



### Calendrier prévisionnel

**JANVIER 2018**  
> **JANVIER 2021**

Études de faisabilité, d'avant-projet et dialogue avec les services de l'État (DREAL, ARS...)

**FÉVRIER 2021**  
> **AVRIL 2021**

Dépôt du dossier environnemental réglementaire

**FÉVRIER 2021**  
> **OCTOBRE 2022**

Étude du projet final et préparation des travaux

**NOVEMBRE 2022**

Démarrage des travaux pour une durée d'environ 10 mois



## PLUS DE STATIONNEMENTS POUR LES VÉLOS

En cohérence avec les actions de valorisation du vélo comme alternative à la voiture individuelle, **la CCMP s'implique dans l'aménagement du territoire pour faciliter son utilisation dans les déplacements entre les différentes communes.**

À cet effet, de nouveaux dispositifs de stationnement ont été déployés progressivement en 2020, notamment sur les 4 gares du territoire – Les Échets, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost – ainsi qu'autour des lieux communautaires comme Lilô, le Forum des Sports, les gymnases Saint-Martin et Louis Armstrong.

→ **5 ABRIS VÉLOS**

**54 ARCEAUX**

**56 034 € HT**  
**D'INVESTISSEMENT**

*réalisé dans le cadre d'un achat groupé  
avec les communes du territoire.*

## TRANSPORT EN COMMUN : DE NOUVELLES APPLICATIONS

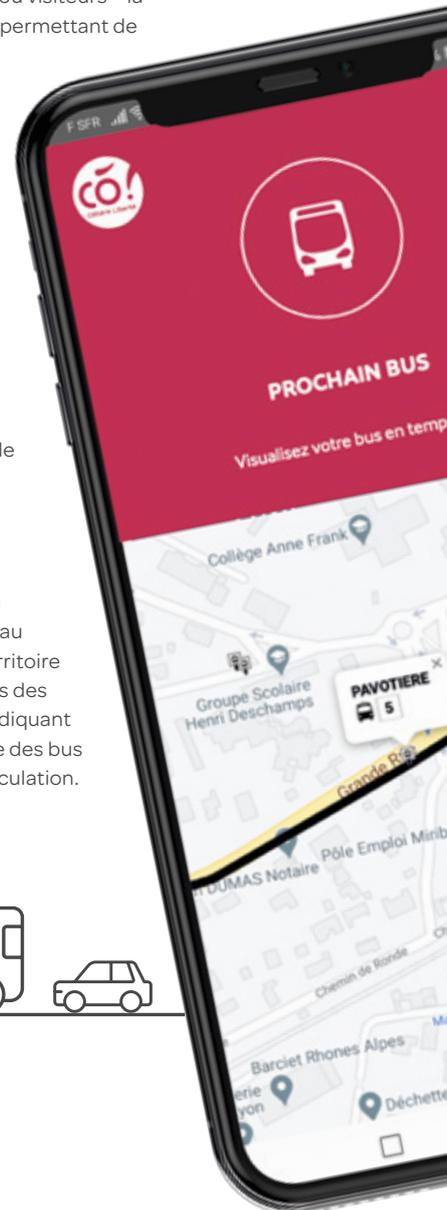
Pour faciliter le recours aux transports en commun chez tous les usagers – habitants, salariés ou visiteurs – la CCMP favorise les outils numériques permettant de préparer et anticiper les trajets.

### *Intégration du réseau Colibri sur l'application Ourà*

Véritable assistant de mobilité sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, l'application Ourà intègre désormais le réseau Colibri. Il est possible de suivre en direct l'état du trafic, de localiser un arrêt de bus, de consulter les horaires de passage et, surtout, de trouver les connexions avec les autres réseaux de transport en commun régionaux.

### *Lancement de l'application Bus On Time*

Lancée en 2020, l'application Bus On Time est entièrement dédiée au réseau Colibri et aux déplacements sur le territoire de la CCMP. Objectif : réduire le stress des transports et faciliter les trajets en indiquant en temps réel les horaires de passage des bus aux arrêts en tenant compte de la circulation.



# La CCMP passe aux commandes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert de compétences pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif est désormais effectif pour la CCMP. Il se concrétise par un solide planning d'études et de travaux de maintenance et de renouvellement du réseau. L'amélioration de la qualité de service aux usagers et de la performance environnementale demeure la priorité pour la conduite de chaque projet.

### GESTION DU CYCLE DE L'EAU : LA PRISE DE COMPÉTENCE EST EFFECTIVE

Il s'agissait de l'un des grands défis de la CCMP pour 2020 : **depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la collectivité assure la gestion de l'ensemble du petit cycle et du grand cycle de l'eau**, à l'exception de la gestion des eaux pluviales et de la défense contre les incendies, qui relèvent toujours des compétences des communes.

Le service Eau et Assainissement mis en place en 2020 comprend désormais 2 ingénieurs, 2 techniciens et une assistante administrative.

#### Quelles missions pour la CCMP ?

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Lutte contre le ruissellement
- Assainissement non collectif
- Production et distribution d'eau potable\*
- Collecte, transport et traitement des eaux usées

\*À noter que la gestion du service de l'eau potable pour les communes de Thil et Tramoyes reste assurée par 2 syndicats.

#### Quel impact sur le prix de l'eau ?

La CCMP a maintenu en 2020 les mêmes tarifs que ceux de 2019, tant pour la part eau potable que pour la part assainissement. Seul le tarif délégataire a évolué cette année. Pour rappel, l'objectif sera de pouvoir homogénéiser la redevance à l'horizon 2029 à l'échelle de toute la CCMP **afin que tous les usagers des 6 communes paient un tarif unique pour l'assainissement.**

### POURSUITE DU CHANTIER DE CRÉATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À THIL

Démarrés en 2018, les travaux nécessaires à la création du réseau de collecte des eaux usées de Thil ont été mis en œuvre dans la rue de la Mairie, rue de l'Église, rue Neuve ainsi que sur les routes de Montluel et de La Boisse.

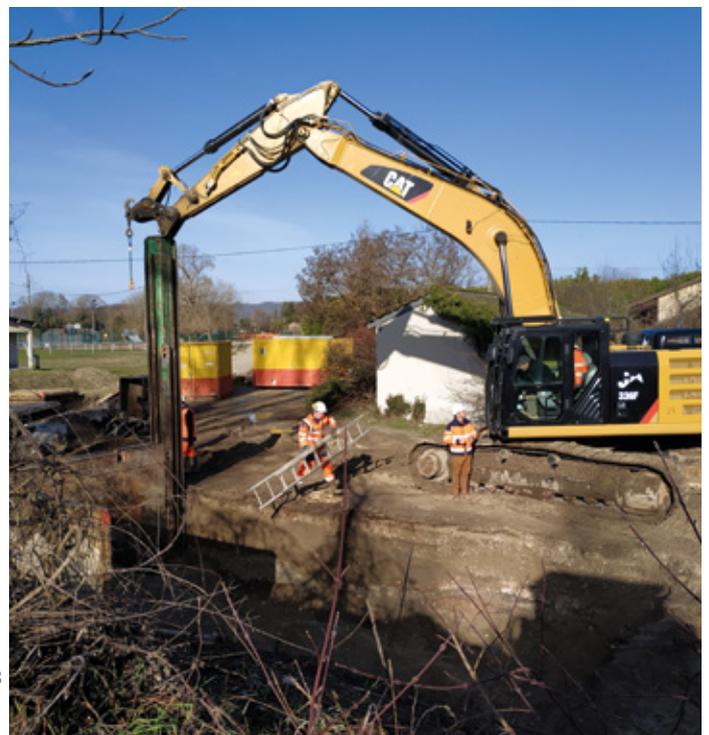
Le chantier concerne la pose de conduites d'assainissement des eaux usées, la création d'ouvrages de relevage/refoulement des eaux usées ou encore l'installation de boîtes de branchement.

La CCMP a réalisé quant à elle le réseau de transfert des eaux usées reliant Thil à Niévroz pour que les eaux soient traitées à la station d'épuration des Îles de la 3CM.

Au total, c'est un réseau **de presque 6 kilomètres** qui a été créé.

**Les travaux représentent un budget de plus de 4 millions d'euros TTC.**

La mise en service est attendue pour début 2021.





## MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2020, un premier chantier a été lancé à Saint-Maurice-de-Beynost, sur la route de Genève (RD 1084) et place Charles de Gaulle. Les travaux, qui concernaient 460 m de canalisations, ont démarré fin novembre pour une durée de 10 semaines environ.

Le coût total de ce chantier qui s'est terminé en 2021 est de l'ordre de 180 000 € TTC, financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau.

## NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE BEYNOST ET SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

La station d'épuration près de la rivière Sereine traite les eaux usées des communes de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost, ainsi que les effluents d'une zone industrielle privée située sur la commune de Thil. Cet ouvrage doit être mis en conformité en raison du dépassement de ses capacités initiales de traitement.

La CCMP a repris le dossier de construction d'une nouvelle station d'épuration de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost, à proximité immédiate de la station d'épuration existante, pour garantir le respect des normes réglementaires et anticiper l'augmentation de la population.

Une nouvelle canalisation va être également mise en place pour créer le nouveau rejet dans le Rhône des eaux usées assainies.

Une enquête publique a donc été ouverte entre le 14 décembre 2020 et le 16 janvier 2021 au titre de l'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation du projet. Une fois obtenue, la CCMP peut finaliser les détails du projet et lancer le marché de travaux.

Le budget prévisionnel total du projet de la STEP (études et travaux) est de l'ordre de **8 millions d'euros TTC**.

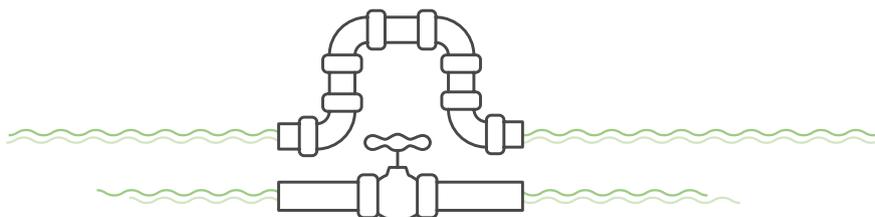
D'autres actions accompagneront ce projet, notamment pour réduire les eaux claires (séparation des eaux usées et des eaux pluviales dans certaines rues) et supprimer un déversoir d'orages à Beynost.

## RATIFICATION DE LA CHARTE ASTEE POUR L'EAU POTABLE

Déjà signataire depuis 2017 de la charte Assainissement de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), la **CCMP poursuit son engagement pour la qualité de l'eau** en ratifiant en 2020 la charte spécifique à la gestion des réseaux d'eau potable.

Élaborée en concertation avec les acteurs du service public de l'eau, celle-ci sert de guide à la fois pour l'entretien, la maintenance et le renouvellement des réseaux d'eau potable. Elle vise à assurer une meilleure maîtrise des coûts ainsi qu'une meilleure gestion des délais d'exécution.

La ratification de cette nouvelle charte ASTEE s'inscrit ainsi dans une logique d'excellence des services publics d'eau potable vis-à-vis des habitants, de développement durable et d'optimisation de la gestion patrimoniale des réseaux.



## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À MIRIBEL

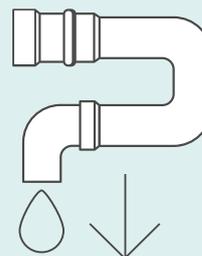
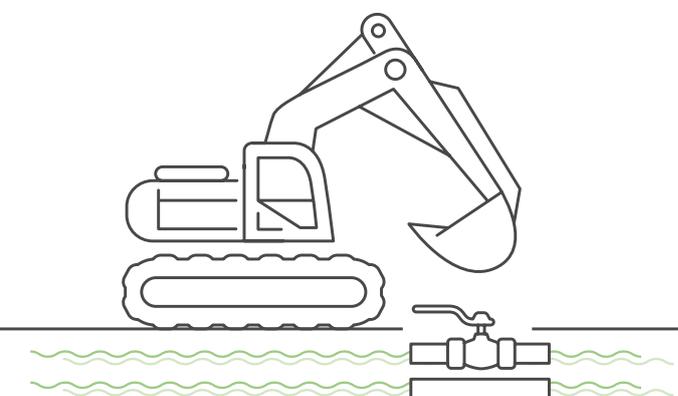
Réalisé au cours de l'été 2020, le chantier de réhabilitation d'une canalisation rue des Ecoles à Miribel a consisté à remplacer les conduites du réseau d'assainissement et à déconnecter les eaux pluviales.

**Coût total des travaux : 268 000 € TTC,**  
financés à hauteur de 30 % par l'Agence de l'eau.

## VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION À LA STEP DE TRAMOYES

Depuis 2007, 4 agriculteurs de Tramoyes étaient conventionnés avec la commune pour la valorisation agricole des boues d'épuration, épandues sur leurs parcelles. Cette solution à forte valeur économique pour la réduction des coûts de gestion des boues ne fait plus l'unanimité auprès des agriculteurs, qui les considèrent davantage comme des déchets, et ce malgré les bénéfices d'amélioration des propriétés des sols.

**Sollicitée par les agriculteurs, la CCMP met tout en œuvre pour trouver une autre solution technique** et a décidé, pendant ce temps, de leur verser une indemnité de 150 € par hectare ayant fait l'objet d'un épandage. L'enveloppe allouée est financée au titre des frais d'enfouissement et de la mise en place de cultures intermédiaires. Cette indemnité est versée pour les épandages réalisés à partir de 2020.



*Des installations  
d'assainissement  
non collectif sous contrôle*

**En 2020, le SPANC  
de la CCMP a réalisé :**

**28**

**CONTRÔLES PÉRIODIQUES**

**13**

**CONTRÔLES DE CONCEPTION  
POUR LES NOUVEAUX PROJETS  
DE CONSTRUCTION**

**2**

**CONTRÔLES DE RÉALISATION**

**16**

**CONTRÔLES LORS DE VENTE**

## RENFORCEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION DU MOLLINET À NEYRON

L'ensablement du bassin nécessitait d'entreprendre des travaux de curage pour assurer son bon fonctionnement dans la prévention des risques d'inondation, notamment vis-à-vis des habitations situées en aval. À cette occasion, les berges ont également été renforcées : techniques d'enrochement et d'engazonnement, installation de tapis de fibre de coco...

→ **Au total, 6 mois de travaux  
pour un coût de 80 000 € TTC.**



AVANT



APRÈS

# La stratégie climat du territoire prend forme

Alors que l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) touche à sa fin, la collectivité se donne déjà les moyens pour faire évoluer positivement le territoire et impliquer tous les acteurs dans la lutte contre le changement climatique. La CCMP en est convaincue : c'est en apportant des solutions concrètes et collectives qu'il sera possible de répondre à l'échelle du territoire aux grands défis environnementaux.

## Faire évoluer la production et consommation d'énergie

### LA CCMP REJOINT « LES ÉNERGIES DE L'AIN »

Afin de mutualiser les moyens, expertises et financements, les acteurs publics et privés du département compétents en matière d'énergie ont décidé de se regrouper au sein d'une Société d'Économie Mixte (SEM) « Les Énergies de l'Ain ».

En fin d'année 2020, la CCMP a donné un accord de principe à sa création et à sa participation au capital.

La SEM « Les Énergies de l'Ain » permettra de structurer, sur le plan départemental, les objectifs et démarches de développement des énergies renouvelables ainsi que de réduction de la consommation énergétique. Parmi ces principaux domaines d'action, on retrouve en effet :

- la production d'énergies renouvelables,
- l'éclairage public,
- la valorisation des énergies de récupération,
- la mobilité...



### PCAET : LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dernière étape de la démarche d'élaboration du PCAET, la consultation du public s'est déroulée du 16 novembre au 20 décembre 2020 afin de permettre aux habitants d'apporter leurs avis, observations et propositions.

Le PCAET dans sa forme définitive intégrera les retours du public, pour une mise en œuvre dès 2021.

### 42 actions

AU TOTAL

### 1,4 millions d'€

DE FONCTIONNEMENT

### 6,5 millions d'€

D'INVESTISSEMENT

### Que prévoit le PCAET 2021-2026 ?

#### 5 grands objectifs

**Adaptation au changement climatique**

**Diminution des gaz à effet de serre**

**Baisse des consommations énergétiques**

**Développement des énergies renouvelables**

**Amélioration de la qualité de l'air extérieur**

# Faciliter les projets de rénovation énergétique



## LANCEMENT DE CCMP RÉNOV+

Il s'agit de la première action mise en place dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) : **un service d'accompagnement personnalisé pour aider les particuliers propriétaires à mener à bien leurs travaux de rénovation énergétique.**

### En quoi ça consiste ?

Visite-conseil du logement, recommandations pour la définition d'un plan de travaux, mise en relation avec des prestataires labellisés RGE, aide à l'analyse des devis ou pour la demande de subventions... CCMP Rénov+ permet aux habitants du territoire de bénéficier d'un suivi de A à Z pour réduire efficacement la consommation d'énergie de leur logement et leur impact environnemental.

À noter que l'accompagnement se poursuit également après les travaux pour suivre et évaluer l'évolution des consommations énergétiques, conseiller sur la meilleure façon de profiter du logement rénové... et assurer des retombées concrètes pour l'environnement.

Afin que le dispositif soit aussi accessible que possible, les conseillers répondent gratuitement aux questions techniques et financières. Une contribution de 150 € est demandée dans le cadre d'un accompagnement global menant à la réalisation effective de travaux.

### Quels acteurs ?

### Quel financement ?

L'animation de CCMP Rénov+ est assurée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01), une structure indépendante et de proximité choisie par la CCMP pour garantir la fiabilité des conseils.

## 98 000 €

**INVESTIS  
POUR 3 ANS PAR LA CCMP**



## ADHÉSION AU DISPOSITIF DE BONUS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En complément du service fourni par CCMP Rénov+, les particuliers peuvent désormais bénéficier d'un coup de pouce supplémentaire pour leurs travaux d'isolation.

La CCMP a en effet sollicité la Région pour adhérer au Bonus de Performance Énergétique. Il lui permet, pour chaque euro de subvention versé à l'un des habitants du territoire, de récupérer 1 € supplémentaire de subvention régionale : le montant du Bonus est donc le même que le montant de la subvention de la CCMP, dans la limite de 750 € maximum par logement (soit un total de 1 500 € de subvention).

## 45 000 €

**POUR FINANCER  
60 DOSSIERS EN 3 ANS  
et contribuer à atteindre  
les objectifs fixés  
par le PCAET en matière  
de rénovation énergétique.**



## DÉCHETS

# De nouvelles alternatives

Pour nombre de particuliers ou de professionnels, le recyclage et le tri des déchets est devenu un réflexe : la CCMP compte bien encourager ce changement de comportement en étoffant les solutions disponibles pour revaloriser nos déchets et leur donner une seconde vie.



### 2020 en chiffres

#### Ordures ménagères

**5 071 T** collectées soit **209 kg** par habitant.

#### Tri – Emballages et papiers

**1 016 T** collectées soit **42 kg** par habitant.

#### Tri – Verre

**805 T** collectées soit **33,2 kg** par habitant.

**+ 27 tonnes par rapport à 2019!**

**2 334 € reversés à la Ligue contre le cancer** dans le cadre de la convention signée en 2018 (3 € reversés par tonne recyclée).

### LA BENNE ÉCO-MOBILIER : UN PREMIER PAS VERS DE NOUVELLES HABITUDES

Installée depuis octobre 2020 sur la déchèterie de Miribel, cette benne de recyclage dédiée aux meubles, aux matelas et au mobilier de jardin propose une alternative à l'enfouissement ou l'incinération : le mobilier qui y est déposé est à la place réutilisé, recyclé en nouvelles matières ou revalorisé en énergie.

L'organisme Éco-mobilier, choisi par la CCMP et agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, se charge de collecter et donner une seconde vie à nos meubles.

Pour la collectivité, le bénéfice est non seulement écologique mais aussi financier : **en seulement 2 mois et demi, 108 tonnes de déchets ont été valorisées. Sans la benne, 50 % de ce tonnage aurait été destiné à l'enfouissement.**



### BUDGET

RECETTES :

**2 667 000 €**

DÉPENSES :

**2 411 000 €**



**+ 256 000 €  
d'excédents**

**en raison d'une maîtrise des coûts améliorée, des recettes supplémentaires liées à un stock de matériaux fin 2019 et la suspension de certaines activités pendant le confinement.**



## SÉCURITÉ ET CADRE DE VIE

# Se donner les moyens d'agir

Volontariste en matière de sécurité publique, la CCMP poursuit son action pour la tranquillité du territoire en se concentrant en 2020 sur les conditions d'intervention des forces de l'ordre. À travers l'investissement dans du matériel plus performant, elle assure aux agents une meilleure efficacité et réactivité... et un cadre de vie plus serein aux habitants.

### RENFORCER LA SÉCURITÉ SUR LES ROUTES

Depuis juillet 2020, la CCMP met à disposition de la gendarmerie et des polices municipales un nouveau **cinémomètre laser**. Plus performant et plus léger, il permet de faciliter leur travail en matière de sécurité routière – une problématique de premier plan pour un territoire où la voiture reste le moyen de transport principal et où de fréquents contrôles routiers sont réalisés.

Ce radar en forme de jumelles sert ainsi aux forces de l'ordre pour le contrôle de la vitesse et la répression des distractions au volant. Objectifs principaux : sécuriser nos entrées de villages et assurer une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, piétons et cyclistes.



→ **COÛT DU MATÉRIEL**  
**5 181,60 €**

### FACILITER LES INTERVENTIONS DES FORCES DE L'ORDRE

Afin de répondre aux besoins exprimés par les polices municipales du territoire, la CCMP a investi en 2020 dans un ensemble de nouveaux matériels mis gratuitement à leur disposition : **5 radios fixes, 3 radios mobiles, 17 radios portatives, un logiciel de tracking**. Les polices municipales, la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de gendarmerie de Miribel ainsi que les opérateurs du Centre de Supervision Urbaine Intercommunal (CSUi) en sont équipés quotidiennement.

Ces dispositifs permettent aux patrouilles d'échanger plus rapidement et plus efficacement, mais aussi de sécuriser les agents sur le terrain qui sont désormais directement géolocalisés par les opérateurs vidéo du CSUi ou par la BTA de Miribel.

→ **MONTANT  
DE L'INVESTISSEMENT**  
**23 403,52 € HT**  
dont une aide du FIPDR de 5 744 €.

→ **COÛT DE L'ABONNEMENT  
MENSUEL**  
**6 000 €**  
financés par la CCMP.



### Côté fourrière

**169**  
dossiers d'instruction engagés

**68**  
véhicules mis en fourrière

### Côté CSUi

**155**  
demandes de recherches  
par la gendarmerie

**85**  
réquisitions

**+ de 500**  
**échanges avec**  
**les forces de l'ordre**  
dans le cadre de délits routiers, rodéos,  
vols par effraction...

**Quasi unique en France, le CSUi s'impose depuis sa mise en service en 2019 comme une référence, pour les forces de l'ordre et les services de l'État, en tant qu'outil de mutualisation efficace à l'échelle d'une même communauté de communes.**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON •  
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST • THIL • TRAMOYES

---

1820 Grande Rue - 01700 MIRIBEL  
Tél. : 04.78.55.52.18  
Fax : 04.78.55.46.36  
courriel : [contact@cc-miribel.fr](mailto:contact@cc-miribel.fr)  
[www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr)

---

**Directeur de la publication** Caroline Terrier  
**Rédacteur en chef** Sébastien Bénétullière  
**Conception-rédaction** J'article  
**Création et mise en page** J'article  
**Photos** CCMP, Lotfi Dakhli, iStock, Killinc, Bruhat & Buchaudy  
**Impression** PRESTAPRIM avec atelier partenaire  
certifié Imprim'vert – Label Bilan carbone  
Imprimé sur papier offset blanc 150 g PEFC en 200 ex